

Avis des asbl Quartier des Arts et Mont des Arts sur le Plan Régional de Développement Durable

Le territoire que les Bruxellois appellent le « haut de la ville » possède une identité particulière qui s'est forgée au fil des siècles. Ce territoire va globalement du Palais de Justice au Botanique, entre la Petite Ceinture et la Jonction Nord – Midi.

Ce n'est pas par hasard que s'y retrouvent les immeubles représentatifs de l'Etat : le Parlement, le Palais royal et le Palais de Justice, mais aussi la plus grande concentration d'institutions culturelles : le Palais des Beaux-Arts, les Musées Royaux des Beaux-Arts, le Musée des Instruments de Musique, la Bibliothèque Royale, les Archives du Royaume, le Palais des Académies, SQUARE, le Belvue, l'Ancien Palais de Charles-Quint et la Cinémathèque.

Ce territoire comporte aussi plusieurs des plus beaux espaces publics de la capitale : la place Royale, la place des Palais, la place du Trône, les petit et grand Sablons, la place du Congrès, les rues Royale et Ducale, la rue de la Régence, la rue de Namur, le parc de Bruxelles, les jardins de l'Albertine et le jardin d'Egmont.

Sans oublier la Cathédrale, l'église Saint-Jacques-sur-Coudenberg, l'église du Sablon, la Grande Synagogue et l'église protestante, autant de lieux de culte et d'histoire.

Ce territoire représente un des atouts majeurs de la Région dans les domaines culturel, administratif, touristique et donc économique de la Région. Il a en effet un des potentiels les plus élevés en matière d'attractivité, et donc aussi de création d'emplois liés au tourisme et à la culture.

D'une manière générale, le potentiel de ce territoire n'est actuellement pas suffisamment exploité et pris en compte dans le projet de PRDD, de façon globale et proactive.

Nous demandons formellement, et ceci est valable pour le territoire entier de la Région, que la culture et l'architecture soient inclus dans le Plan Régional de Développement Durable comme des moyens importants de développement économique et touristique, créateurs d'emplois et de bien être.

Dès lors, l'asbl « Quartier des Arts » et l'asbl « Mont des Arts » émettent les remarques suivantes, basées sur trois axes :

1. Le PRDD doit concevoir le quartier en question comme le principal pôle culturel bruxellois, ce qu'il est actuellement, mais dont le potentiel doit être renforcé. Il constitue de facto déjà un quartier de musées, à l'instar du « MuseumsQuartier » de Vienne, du « Museuminsel » de Berlin ou du « Museum Mile » de New York.

Le territoire compris entre la Petite Ceinture et la Jonction, depuis le Palais de Justice jusqu'au Botanique, doit être pris comme un des « Pôles de développement prioritaires » (carte 2). Si seulement un touriste sur 47 passe des environs de la Grand Place vers les abords de la place Royale, c'est que l'attractivité du haut de la ville doit être renforcée. La volonté affichée de développer une stratégie de « clustering » (1.2.4)

va dans ce sens mais serait renforcée par la création du « Pôle de développement prioritaire » en question. De même, la mixité de ce quartier, trop administratif ou tertiaire, doit être renforcée (logement et commerce).

2. Toutes les places et artères du quartier comptent parmi les plus importantes de la Région.

La place Poelaert et la place du Grand Sablon ont été reprises dans les places à réaménager, ce qui est correct. La place Royale semble oubliée et doit donc aussi être reprise dans les « espaces publics d'importance régionale à réaménager » (carte 4). Le jardin de la place du Trône doit aussi être revu afin d'être plus accessible au public, à la frontière des Quartiers royal et européen. La place du Musée, réaménagée pourrait accueillir plus d'événements culturels.

3. Ce Quartier des Arts ou ce Mont des Arts sera pleinement attractif s'il est décloisonné.

L'attention portée aux piétons n'est, de façon générale, pas suffisamment marquée dans le projet de PRDD. Les liaisons piétonnes internes au quartier, et vers ou en provenance des quartiers voisins doivent être indiquées. La vitalité de ce quartier très culturel dépend largement de ces liaisons piétonnes. Ainsi, une meilleure liaison piétonne entre le haut et le bas de la ville doit être encouragée et aménagée. De même que la liaison entre le Sablon et les jardins de l'Albertine. Il en va de même de la liaison entre le jardin d'Egmont et l'ancienne cour des Grenadiers, comme prévu dans le projet des « Chemins de la Ville ». Enfin, de meilleures liaisons piétonnes doivent être prévues entre le Quartier royal et le Quartier européen. Le projet de créer une nouvelle perspective en dégagant la façade du Palais des Académies, du côté des boulevards, est susceptible d'encourager les traversées entre ces deux quartiers. La Petite Ceinture s'est transformée en barrière difficilement franchissable. Le projet de recouvrir les tunnels entre Madou et Trône est sympathique, mais certainement lointain. De façon plus réaliste, il conviendrait de mentionner sur plan (cartes 7 ou 8) les traversées piétonnes à encourager, dans le quartier que nous défendons, mais aussi sur tout le territoire régional.

Nous rajoutons quelques remarques :

- Deux des plus importants bâtiments de la Région, mais aussi les plus dégradés, le Palais de Justice et le Conservatoire, sont situés dans le périmètre défendu dans cette note. Leur restauration impérative doit être clairement exprimée dans le PRDD.
- L'espace vert situé rue de la Régence, à côté du Jardin des sculptures auquel il devrait être réuni, devrait utilement figurer parmi les « parcs à rénover » (carte 3).

- La rue Ducale et la place des Palais devraient figurer parmi les « Axes structurants patrimoniaux ». A noter que la traduction NL pose problème : « Grote structurele verkeersassen », ce qui n'est pas la même chose ...
- L'implantation de tours iconiques groupées ou isolées le long de la Petite ceinture ou dans le Quartier européen, ne devrait être acceptée que si les perspectives sont respectées depuis le Quartier royal.
- Bruxelles est une des villes les plus embouteillées d'Europe. Le problème de la mobilité à Bruxelles ne pourra être résolu qu'avec des mesures en amont, c'est-à-dire largement en dehors du Ring. La volonté de passer des accords inter-régionaux doit être clairement exprimée dans le PRDD.
- Le problème du stationnement des autocars de tourisme doit trouver une solution compatible avec une bonne qualité de service aux touristes et avec le respect du patrimoine du quartier.